



RÈGLEMENT NUMÉRO 860-2019

RÈGLEMENT NUMÉRO 860-2019 AUTORISANT UNE DÉPENSE DE 837 000 \$ PRISE À MÊME LE FONDS GÉNÉRAL DE LA VILLE DE GATINEAU POUR EFFECTUER DES TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DE FILS DANS LE CADRE DU PROGRAMME « EMBELLIR LES RUES PUBLIQUES » D'HYDRO-QUÉBEC POUR LE SECTEUR DES RUES KENT / VICTORIA

CONSIDÉRANT QUE la ville de Gatineau procédera à l'enfouissement de fils dans le secteur des rues Kent, Aubry et Laval;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux bénéficieront exclusivement au lot connu comme étant le 4 661 446, Cadastre du Québec, ayant comme adresse civique le 30, rue Victoria;

CONSIDÉRANT qu'en vertu des articles 476.1 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* (LRQ c. c-19) (ci-après; « Loi sur les cités et villes »), une municipalité peut employer des deniers du fonds général pour le paiement d'une dépense en immobilisations effectuée au profit d'un secteur déterminé du territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 476.4 de la Loi sur les cités et villes le présent règlement doit faire l'objet de l'approbation par les personnes habiles à voter du secteur visé;

CONSIDÉRANT QUE dans un tel cas, la municipalité peut rembourser le fonds général au moyen d'une taxe spéciale imposée sur tous les immeubles imposables situés dans ce secteur;

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance du conseil municipal du 17 septembre 2019 l'avis de présentation numéro AP-2019-620, a été donné et que le projet de règlement a été déposé :

LE CONSEIL DE LA VILLE DE GATINEAU DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. NATURE DES TRAVAUX

Le Conseil est autorisé à exécuter ou faire exécuter des travaux d'enfouissement de fils dans le secteur des rues Kent, Aubry et Laval (secteur de Hull).

Les travaux d'enfouissement sont décrits à l'annexe 1 des présentes intitulée « Description des travaux ».

2. EMPLOI DES DENIERS DU FONDS GÉNÉRAL

Le Conseil est autorisé à faire effectuer les travaux et à employer des deniers du fonds général, non autrement appropriés, pour le paiement d'une dépense en immobilisation aux fins indiquées à l'annexe 1, jusqu'à concurrence d'une somme de 837 000,00\$, sur une période de 20 ans.

3. REMBOURSEMENT DU FONDS GÉNÉRAL PAR L'IMPOSITION D'UNE TAXE SPÉCIALE

Afin de pourvoir au remboursement des deniers du fonds général, et au paiement d'une somme compensatoire équivalant au montant des intérêts qui auraient été payables si la municipalité avait elle-même procédé à un emprunt auprès d'un marché de capitaux pour financer la dépense, il est imposé annuellement une taxe spéciale à l'immeuble identifié par un liséré rouge à l'annexe 2, à un taux suffisant.

Conformément à l'article 472.2 de la Loi sur les cités et villes, le montant compensatoire sera fixé par résolution dûment adoptée par le conseil municipal lorsque le paiement des travaux aura été autorisé.

4. REMBOURSEMENT ANTICIPÉ

Le contribuable de l'immeuble sur lequel la taxe spéciale est imposée peut, s'en exempter en payant en un versement la part du capital qui, à l'échéance, aurait été fournie par la taxe imposée sur son immeuble.

Le montant des deniers visés par la taxe est réduit d'une somme égale à celle payée en vertu du présent article.

Le paiement exempté l'immeuble de la taxe spéciale, pour le reste du terme de remboursement fixé dans le règlement.

5. APPROPRIATION INSUFFISANTE

S'il advient que le montant d'une appropriation autorisée par le règlement soit plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette appropriation, la Ville de Gatineau est autorisée à utiliser cet excédent pour payer toutes autres dépenses décrétées par le règlement et pour lesquelles l'appropriation s'avèrerait insuffisante.

6. ENTRÉE EN VIGUEUR

Le règlement entre en vigueur conformément à la loi.

RÈGLEMENT ADOPTÉ À LA SÉANCE DU 22 OCTOBRE 2019

**M. DANIEL CHAMPAGNE
CONSEILLER ET PRÉSIDENT
DU CONSEIL**

**M^e MARIE-CLAUDE THIBEAULT
GREFFIÈRE ADJOINTE**

ANNEXE I

Annexe 1

2019-09-05

Description des travaux

	<u>Quantité</u>	<u>Unité</u>	<u>Prix</u>	<u>total</u>	
Chaussée et terrassement					
1 Rue Kent (25%)					
1,3,1	Enlèvement des bordures et des trottoirs existants	0,25	Forf.	10 760,00 \$	2 690,00 \$
1,3,2	Enlèvement du pavage et/ou du pavé existant	0,25	Forf.	3 737,00 \$	934,25 \$
1,3,3	Autre enlèvement et démolition	0,25	Forf.	4 709,00 \$	1 177,25 \$
1,3,4	Trottoir monolithe en béton	173	m. car.	152,00 \$	26 296,00 \$
1,3,5	Trottoir dalle en béton	10	m. car.	143,00 \$	1 430,00 \$
1,3,6	Bordure en béton	2	m. l.	113,00 \$	226,00 \$
1,3,7	Mise en forme de la fondation supérieure	152	m. car.	11,00 \$	1 672,00 \$
1,3,8	Matériaux granulaires MG-20 pour correction de surface	52	ton.	38,00 \$	1 976,00 \$
1,3,9	Couche de base en enrobé bitumineux ESG-14	6	ton.	249,00 \$	1 494,00 \$
1,3,10	Couche de correction en enrobé bitumineux EC-10	83	ton.	159,00 \$	13 197,00 \$
1,3,11	Couche d'usure en enrobé bitumineux EC-10	45	ton.	171,00 \$	7 695,00 \$
1,3,12	Réfection d'entrée résidentielle asphaltée, fondation et asphalte inclus	40	m. car.	128,00 \$	5 120,00 \$
1,3,13	Réfection d'entrée commerciale asphaltée, fondation et asphalte inclus	18	m. car.	161,00 \$	2 898,00 \$
1,3,14	Réfection d'entrée résidentielle en gravier	8	m. car.	78,00 \$	624,00 \$
1,3,15	Collet de béton	2	m. car.	243,00 \$	486,00 \$
1,3,16	Marquage de chaussée				
	a) Ligne de 120 mm de largeur	33	m. l.	8,00 \$	264,00 \$
	b) Ligne de 400 mm de largeur	5	m. l.	23,00 \$	115,00 \$
	c) Symbole pour case de stationnement	6	un.	8,00 \$	48,00 \$
1,3,17	Signalisation à installer				
	a) Poteau en U	5	un.	83,00 \$	415,00 \$
	b) Panneau	7	un.	97,00 \$	679,00 \$
1,3,18	Signalisation à déplacer	1	un.	113,00 \$	113,00 \$
1,3,19	Signalisation à enlever	4	un.	30,00 \$	120,00 \$
1,3,20	Remise en état des lieux	0,25	Forf.	12 164,00 \$	3 041,00 \$
1,3,21	maintien de la circulation	0,25	Forf.	115 556,00 \$	28 889,00 \$
	Sous-total :				101 599,50 \$

Description des travaux

	<u>Quantité</u>	<u>Unité</u>	<u>Prix</u>	<u>total</u>
2 Rue Victoria (50%)				
2,3,1 Enlèvement des bordures et des trottoirs existants	0,5	Forf.	7 686,00 \$	3 843,00 \$
2,3,2 Enlèvement du pavage et/ou du pavé existant	0,5	Forf.	12 313,00 \$	6 156,50 \$
2,3,3 Autre enlèvement et démolition	0,5	Forf.	4 709,00 \$	2 354,50 \$
2,3,4 Trottoir monolithe en béton	205	m. car.	152,00 \$	31 160,00 \$
2,3,5 Trottoir dalle en béton	80	m. car.	143,00 \$	11 440,00 \$
2,3,6 Bordure en béton	45	m. l.	113,00 \$	5 085,00 \$
2,3,7 Excavation 2 ^{ème} classe et préparation pour fondation, de 150 mm à 300 mm d'épaisseur	235	m. cu.	39,00 \$	9 165,00 \$
2,3,8 Drain de fondation, 100 mm de diamètre	180	m. l.	112,00 \$	20 160,00 \$
2,3,9 Fondation granulaire MG 20, épaisseur variable	230	m. cu.	69,00 \$	15 870,00 \$
2,3,10 Couche de base en enrobé bitumineux ESG-14	115	ton.	173,00 \$	19 895,00 \$
2,3,11 Couche d'usure en enrobé bitumineux EC-10	60	ton.	172,00 \$	10 320,00 \$
2,3,12 Réfection d'entrée résidentielle asphaltée, fondation et asphalte inclus	15	m. car.	128,00 \$	1 920,00 \$
2,3,13 Réfection d'entrée commerciale asphaltée, fondation et asphalte inclus	20	m. car.	128,00 \$	2 560,00 \$
2,3,14 Boîte postale à enlever réinstaller	1	un.	608,00 \$	608,00 \$
2,3,15 Marquage de chaussée				
a) Ligne de 120 mm de largeur	30	m. l.	8,00 \$	240,00 \$
b) Ligne de 400 mm de largeur	45	m. l.	23,00 \$	1 035,00 \$
c) Symbole pour case de stationnement	15	un.	8,00 \$	120,00 \$
2,3,16 Signalisation à installer				
a) Poteau en U	9	un.	83,00 \$	747,00 \$
b) Panneau	9	un.	97,00 \$	873,00 \$
2,3,17 Signalisation à déplacer	2	un.	113,00 \$	226,00 \$
2,3,18 Signalisation à enlever	5	un.	30,00 \$	150,00 \$
2,3,19 Remise en état des lieux	0,5	Forf.	6 082,00 \$	3 041,00 \$
2,3,20 maintien de la circulation	0,5	Forf.	85 147,00 \$	42 573,50 \$
Sous-total :				189 542,50 \$

Description des travaux

	<u>Quantité</u>	<u>Unité</u>	<u>Prix</u>	<u>total</u>
Travaux divers et réfection des lieux				
5,1,1 Agent de sécurité	40	jr	1 596,00 \$	63 840,00 \$
5,1,2 Structure existante d'utilités publiques à ajuster	0,2	Forf.	50 000,00 \$	10 000,00 \$
	Sous-total :			73 840,00 \$
Réseau Hydro-Québec				
7,1,1 Construction d'une chambre enfouie, type 3, H: 2300 mm	1	un.	95 477,00 \$	95 477,00 \$
7,1,2 Construction d'une chambre enfouie, type 3, H: 2600 mm	1	un.	96 207,00 \$	96 207,00 \$
7,1,6 Construction de CTR 4,0	1	un.	116 521,00 \$	116 521,00 \$
7,1,11 Construction de canalisation 50 à 115 mm bétonnées et remblayés avec des matériaux de classe A	194,5	m. l.	113,00 \$	21 978,50 \$
7,1,13 Bris et raccordement de conduit à une canalisation existante, 1 à 6 conduits	2	un.	4 634,00 \$	9 268,00 \$
7,1,14 Bris et enlèvement canalisation bétonnée existante	1	un.	864,00 \$	864,00 \$
7,1,17 Nettoyage et vérification des conduits existants	50	m. l.	7,00 \$	350,00 \$
	Sous-total :			340 665,50 \$
Réseau Bell				
7,2,3 Base pour piédestal télécom double	1	un.	4 379,00 \$	4 379,00 \$
7,2,6 Poteau de protection circulaire standard	2	un.	888,00 \$	1 776,00 \$
7,2,8 Forage trou diam. <180mm jusqu'à 300 mm d'épaisseur	2	un.	426,00 \$	852,00 \$
7,2,9 Construction de canalisation 50 à 100 mm bétonnées et remblayés avec des matériaux de classe A	194,5	m. l.	109,00 \$	21 200,50 \$
7,2,14 Nettoyage, vérification et mandrinage de conduits existants	35	m. l.	7,00 \$	245,00 \$
	Sous-total :			28 452,50 \$

Description des travaux

	<u>Quantité</u>	<u>Unité</u>	<u>Prix</u>	<u>total</u>
Réseau Vidéotron				
7,3,3 Base pour piédestal télécom double	1	un.	5 230,00 \$	5 230,00 \$
7,3,5 Poteau de protection circulaire standard	3	un.	888,00 \$	2 664,00 \$
7,3,8 Construction de canalisation 50 à 100 mm bétonnées et remblayés avec des matériaux de classe A	194,5	m. l.	109,00 \$	21 200,50 \$
7,3,10 Bris et raccordement de conduit à une canalisation existante, 1 à 6 conduits	1	un.	61,00 \$	61,00 \$
7,3,12 Nettoyage, vérification et mandrinage de conduits existants	15	m. l.	7,00 \$	105,00 \$
	Sous-total :			29 260,50 \$
Travaux de conduits d'éclairage				
7,4,1 b) Conduit de 53 mm	194,5	m. l.	30,00 \$	5 835,00 \$
7,4,2 a) Tranchés hors chaussée	194,5	m. l.	91,00 \$	17 699,50 \$
7,5,1 Excavation de roc au marteau	150	m. cu.	69,00 \$	10 350,00 \$
	Sous-total :			33 884,50 \$
	Grand total avant taxes :			797 245,00 \$
	Grand total après taxes :			916 633,00 \$
	Grand total imputable :			837 000,00 \$

ANNEXE II

